

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes
Sud Côte Chalonnaise

Fley

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage - Zooms sur le bourg et les hameaux

Communauté de Communes
Sud Côte
Chalonnaise

Vu la délibération
N°2022-11-08 approuvant
le PLUI le 16 novembre
2022,
Monsieur Antoine
RASCIAL, Président de la
c.c.s.c.c.

URBICAND

Soberco
environnement

C'G'BG

Zooms au 1:2 000

ZONAGE

Ua

Uj

A

Av

N

Ne

NI

Np

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

INDICATIONS DIVERSES

CONTEXTE

Numéro d'ER	Motif	Surface en m²
23	Extension de la lagune	6235
24	Extension de la lagune	2043
25	Création d'une aire de stationnement	2158
26	Extension de la lagune	4501

0

50

100

150

200 m

N

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND

Localisation des zooms sur la commune

1 - Rimond

2 - Bourg